



Nombre de membres
en exercice : 10

- Présents : 8
- Voix : 8

BUREAU SYNDICAL
Du 9 juin 2026

Délibération n° DB2026-01

Objet :

Attribution marché
Construction et fermeture
Casier F

Nomenclature : 1.1.10

DÉLIBÉRATION

L'an deux mille vingt-six, le neuf juin à 20h00, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique légalement convoqué s'est réuni dans la salle du Pôle des Carriers à NOZAY, sous la présidence de M. Jean-Louis THAUVIN.

Présents :

Mme ARBRUN Tiphaine, M. BRUHAY Didier, Mme BURON Simone, M. GATTEPAILLE Christophe, M. LEFEUVRE Sylvain, Mme SCHLADT Rita, M. TAILLANDIER Yves, M. THAUVIN Jean-Louis.

Excusés : M. EUZENAT Philippe, Mme SEILLER Sandrine.

Secrétaire de séance : M. BRUHAY Didier

M. le Président indique aux membres du bureau qu'une consultation a été lancée le 24 avril dernier, dans le cadre d'une procédure de marché à procédure adaptée, en vertu des articles L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique, en vue de l'attribution des marchés suivants : « Travaux de construction et de fermeture du casier F exploité en mode bioréacteur sur l'ISDND à TREFFIEUX ».

La planification envisagée des travaux se déroule en 2 grandes phases présentées comme suit :

- Création du casier F en 2026 ;
- Fermeture du casier F en été 2029, à ce stade.

Le marché est composé d'une tranche ferme pour chacun des lots.

Il est divisé en quatre lots :

- Lot 1 : Terrassements, VRD et travaux annexes ;
- Lot 2 : Etanchéité par géosynthétiques et collecte des lixiviats ;
- Lot 3 : Collecte des biogaz ;
- Lot 4 : Fourniture des matériaux drainants.

Une prestation supplémentaire éventuelle obligatoire pour le lot 1 : Evacuation des gravats et fines vers une ISDI.

La fin de la consultation est intervenue le 21 mai 2026 – 12h00. La phase d'analyse des candidatures et des offres, de demandes de compléments d'information et de négociation s'est déroulée entre le 21 mai et le 5 juin 2026.

Après étude du rapport d'analyse des offres, les membres du bureau décident d'attribuer les lots aux entreprises ci-dessous, celles-ci ayant été considérées comme les plus avantageuses économiquement :

Entreprises Attributaires	Estimation Initiale HT	Construction et fermeture casier F	
Lot 1	454 844 €	Montant HT	Montant TTC
PIGEON Terrassement		490 586,75 €	588 704,10 €
Lot 2	478 250 €	Montant HT	Montant TTC
SODAF Géo		505 832,15 €	606 998,58 €
Lot 3	53 825 €	Montant HT	Montant TTC
SODAF Géo		54 580,00 €	65 496,00 €
Lot 4	99 720 €	Montant HT	Montant TTC
PIGEON Terrassement		126 692,42 €	152 030,90 €

Accusé de réception en préfecture
044-254402522-20260618-DB2026-01-DE
Date de télétransmission : 18/06/2026
Date de réception préfecture : 18/06/2026

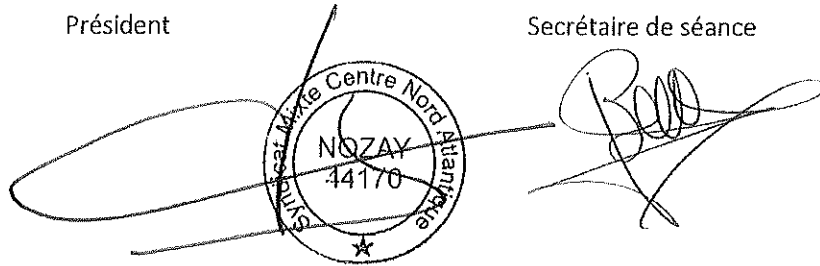
Ils décident également de ne pas retenir la prestation supplémentaire.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer les marchés aux entreprises tel qu'exposé ci-dessus,
- DECIDE de ne pas retenir la prestation supplémentaire éventuelle,
- AUTORISE M. le Président ou son représentant à signer les marchés avec les entreprises désignées ci-dessus et toutes pièces afférentes à ce dossier.

Jean-Louis THAUVIN
Président

Secrétaire de séance



La présente délibération sera susceptible de faire l'objet, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication, d'un recours en excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de Nantes ou d'un recours administratif gracieux auprès des services.

Publiée le 19/06/26
Transmise au contrôle de légalité préfectoral le 18/06/26
Certifiée exécutoire le 19/06/26